

Luxembourg, le 19 octobre 2023

Monsieur le Formateur,

Les cas de maltraitance à l'encontre des personnes en situation de vulnérabilité étant donné leur âge, leur état de santé (physique comme psychique) ou leur situation socio-économique se multiplient. Toutes les couches de la population risquent d'être confrontées un moment ou à un autre de leur vie à des situations d'abus qu'il est impératif de prévenir et de traiter. De plus, contribuer à une absence de maltraitance ne suffit pas. Il convient de s'assurer que toute personne soit bien traitée, dans le respect de son identité et de son histoire. La Bientraitance s'avère par conséquent aujourd'hui un besoin commun essentiel.

Bientraitance a.s.b.l. est née de la collaboration de sept organisations majeures du secteur social luxembourgeois (Croix- Rouge luxembourgeoise, Caritas Luxembourg, elisabeth, arcus a.s.b.l., Les Internats Jacques Broquart, SOS Kannerduerf a.s.b.l. et Lënster Païperlék a.s.b.l.) dès 2014. Notre association a pour objet de promouvoir la Bientraitance dans le domaine éducatif, socio-pédagogique, sanitaire et social. Nous intervenons dans les secteurs de l'enfance, du soin, du handicap, de l'aide d'urgence et du grand âge. Nous luttons activement contre la maltraitance et promovons la Bientraitance, notamment par des actions de formation, de conseil et d'information. A titre d'exemple concret, les collaborateurs et bénévoles des organisations membres de l'association ont accès à un programme de "Sensibilisation à la Bientraitance" sous la forme de quatre heures de formation obligatoire.

Nous sollicitons aujourd'hui votre appui pour que les éléments suivants voient le jour :

- L'intégration de la lutte contre la maltraitance et de la promotion de la Bientraitance dans le programme du futur Gouvernement, tous Ministères confondus ;
- L'élargissement des actions de prévention contre les abus dans tous les domaines comme la santé, la sécurité, le sport, l'éducation formelle, l'enseignement musical, l'éveil artistique..., ne se limitant ainsi plus aux secteurs de la prise en charge.
- La facilitation des investissements en matière de prévention de la maltraitance et de promotion de la Bientraitance via l'opportunité pour tout institution membre ou désirant devenir membre de Bientraitance a.s.b.l. (en signant la Charte de la Bientraitance et en mettant en place un Dispositif Bientraitance en son sein) d'opposer les frais liés à son engagement aux décomptes ministériels.

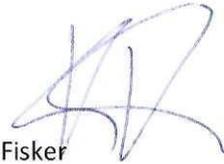
Veuillez agréer, Monsieur le Formateur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour ordre,



Willy de Jong

Président de Bientraitance a.s.b.l.



Karin Fisker

Vice-Présidente de Bientraitance a.s.b.l.

Bientraitance asbl

22, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

info@bientraitance.lu
www.bientraitance.lu

RCS Luxembourg : F13483
BCEE LU09 0019 6955 5490 9000